



REGLEMENT : EDITION 2019

"LA SAINT MARCELLOISE"

15 SEPTEMBRE 2019

REGLEMENT

" La Saint Marcelloise "

1 : Présentation de la course et organisateur :

"La Saint Marcelloise" est une course nature organisé par "St Marcel Ville d'Avenir" (association loi 1901) le dimanche 15 septembre 2019.

La "Saint Marcelloise" est une épreuve de course à pied en solo de type trail se déroulant en quasi-totalité sur des routes et chemins au travers de 2 parcours :

- . 4.5 Kms (La petite Saint Marcelloise) 30 D+
- . 12.5 Kms (La Saint Marcelloise) 100 D+

Vous pouvez contacter un dé organisateur à tout moment par téléphone :

Camille 07.67.63.18.84 Frédérique : 06.10.79.87.14 Philippe 06.51.57.77.57

2 : Modalités d'inscription :

Inscription **uniquement** en ligne sur le site : [http:// chronospheres.fr](http://chronospheres.fr)

3 : Participation :

La participation aux deux épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaire.

Les deux épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou pas, et né(e) à partir de 16 ans (2003) avec autorisation parentale. Conformément à l'article 231.2.1 du code du sport, la participation à la compétitions est soumise à la présentation obligatoire :

. Soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP (en cours de validité à la date de la course)

. Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de course à pied, datant de moins d'un an à la date de la course, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER COMPLET

Tout participant à l'épreuve s'engage à respecter le parcours dans sa totalité.

4 : Dates, horaires et droits d'engagement et matériel :

. 4.5 Kms "La petite Saint Marcelloise" : départ 10h00 - droit d'engagement = 5€

. 12.5 Kms "La Saint Marcelloise": départ 9h30 - droit d'engagement = 12€

. Retrait des dossards à partir de 10h à 11h30 au magasin INTERSPORT plateau des Couleur à St MARCEL LES VALENCE le samedi 14 septembre 2019.

Le chronométrage assuré par la société CHRONOSPHERES via des transducteurs électroniques (puce) intégrés au dossard. Les classements seront affichés sur écran et papiers à l'arrivée.

Inscriptions pour les épreuves uniquement en ligne.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

. Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.

. Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement

.Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

.Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France.

.Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Il n'y aura pas de liste d'attente d'engagement mis en place.

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures type Trail sont fortement conseillées. Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard.

L'usage des battons est interdit pour toutes les courses sous peine de sanction.

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux canicross.

5 : Sécurité, assistance et ravitaillement :

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement des courses.

L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur les parcours.

Les deux courses sont des épreuves en semi-autonome. Sur la course de 4.5 kms pas de ravitaillement. Sur la course de 12.5 kms un ravitaillement eau et biscuit au km 6 environ.

En cas d'abandon, le participant doit obligatoirement prévenir à un signaleur le plus proche et lui remettre son dossard.

Les arrivées des deux courses sont prévues au même endroit que le départ.

6 : Sanctions, modification/annulation, assurance et responsabilité :

Chaque participant se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

Tous participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié en cas de récidive et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réserve le droit de modifier ou d'annuler les épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectuer.

Chaque engagement est ferme et définitif.

Sur présentation d'un certificat médical couvrant la date de la course, l'organisation pourra procéder à un remboursement.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de SMACL Assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas de vol ou dégradation de matériel.

Bonne course à tous et toutes

